

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU FINISTÈRE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Finistère est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés dans le Finistère a connu, après 2 années de baisse consécutive, une nouvelle diminution assez marquée -17.9 % (1668 dossiers contre 2031 en 2018), la baisse est de 18.2 % en Bretagne et de 11.9 % au niveau national.

La part des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre) s'établit à 7.52 % en 2019 (8.66 % en 2018). Taux de redépôt en Bretagne 8.88 % et 8.48 % au niveau national.

La prévention de ces redépôts sera de nouveau en 2020 un axe de travail prioritaire du secrétariat de la Commission.

**Recevabilité et orientation**

Le taux d'irrecevabilité pour l'année 2019 s'établit à 4% pour le département et la région, 5 % au niveau national.

Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier : 46.1% (49.01%)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ) : 38.49% (43.50%)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ) : 0.77 % (1.93%)

Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes : 60.74% (54.57%)

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La proportion des dossiers orientés vers un plan de redressement définitif (14 %) reste la plus importante de la région Bretagne (10 %) et qu'au niveau national (8 %)

Le taux de dossier orientés vers une procédure de rétablissement personnel (sans LJ) est identique dans le Finistère et la région à 39 %, au niveau national 40 %. Il était de 43.5% en 2018 pour le Finistère.

Mesures imposées avec effacement partiel et sans effacement : 37 % dans le Finistère, 40 % en Bretagne et 40% au niveau national.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

La proportion des solutions pérennes réglant la situation de surendettement reste stable à 75 % (74 % en Bretagne et 76 % au niveau national).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité 2018.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	/	Prises de contact téléphoniques au cas par cas selon dossier afin de coordonner les actions.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4 réunions 59 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	CAF, COALLIA, ANLCI : surendettement et inclusion bancaire.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	/	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	5 réunions 95 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Procédures de surendettement et inclusion bancaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2 réunions	Ensemble des banquiers de la place pour « inclusion bancaire et fragilité financière »
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	8 réunions	2 interventions dans des écoles primaires rurales (24 élèves) 1 intervention en lycée (61 élèves) 1 intervention IUT (15 étudiants) 4 réunions avec la DDFIP (61 personnes)

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à coordonner les relations entre le secrétariat de la Commission et les acteurs judiciaires : juges et greffiers.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés : transmission sous « EXPLOC » des dossiers de surendettement recevables à la procédure et présentant une dette de loyer.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

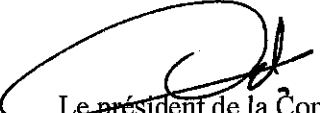
### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

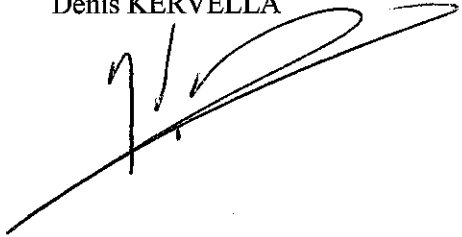
Les situations juridiques des couples en instance de séparation (ou de personne possédant des biens en indivision) rendent difficiles l'élaboration de solutions pérennes du fait notamment de l'incertitude sur la répartition du patrimoine ou de l'occupation par l'un des membres du bien immobilier appartenant à la communauté.

La montée en puissance des locations avec option d'achats (LOA) dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf.

Nouveaux surendettés âgés résidant dans les EPHAD.

Quimper le 18 février 2020,

  
Le président de la Commission  
Francois-Xavier LORRE

Le secrétaire de la Commission  
Denis KERVELLA  


**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Finistère**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>2031</b>	<b>1668</b>	<b>-17,9%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,68%	47,04%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,66%	7,52%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1859</b>	<b>1549</b>	<b>-16,7%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18,50%	15,82%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>90</b>	<b>68</b>	<b>-24,4%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	41,11%	42,65%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1869</b>	<b>1564</b>	<b>-16,3%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,01%	46,10%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,50%	38,49%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,93%	0,77%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,57%	60,74%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>2250</b>	<b>1677</b>	<b>-25,5%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,96%	5,25%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,00%	4,05%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,60%	38,76%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,51%	0,83%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,89%	14,31%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	8,80%	7,10%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,09%	7,22%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	32,04%	36,79%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	23,78%	28,74%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	13,51%	16,04%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,27%	8,05%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,69%	75,43%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

#### Structure des décisions

Indicateurs	Finistère	BRETAGNE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	39%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	14%	10%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37%	40%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75%	74%	76%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Finistère

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	56 869	1 335	6 292	79,6%	85,5%	14 949	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	30 332	325	622	42,4%	20,8%	84 883	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	25 445	1 193	4 721	35,6%	76,4%	10 507	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 092	780	949	1,5%	50,0%	806	1,0
Dettes de charges courantes	5 918	1 236	5 082	8,3%	79,2%	3 004	3,0
Autres dettes	8 689	905	1 944	12,2%	58,0%	1 601	2,0
Endettement global	71 475	1 561	13 318	100,0%	100,0%	18 477	7,0

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Bretagne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	183 310	4 816	21 422	73,9%	85,0%	12 674	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	95 768	984	1 996	38,6%	17,4%	87 980	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	83 448	4 241	15 873	33,6%	74,9%	10 301	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	4 094	2 837	3 553	1,7%	50,1%	814	1,0
Dettes de charges courantes	26 671	4 609	20 424	10,8%	81,4%	3 404	4,0
Autres dettes	38 037	3 423	7 911	15,3%	60,4%	1 710	2,0
Endettement global	248 018	5 664	49 757	100,0%	100,0%	17 009	8,0

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0